

# L'art du bivouac

## dans le massif des Bauges

**Peut-on bivouaquer ? Oui, mais pas partout, et pas n'importe comment ! \***

*\* Informations valables pour toutes formes de bivouac : piétons, tentes, camping-cars, véhicules aménagés...*



**Sur 85% du territoire, la réglementation nationale s'applique. A savoir :**

**L'accord de l'exploitant (ou du propriétaire) du terrain est nécessaire.**

- A proximité d'un refuge, d'une ferme, d'une habitation... le propriétaire ou exploitant du terrain est facile à trouver pour demander l'autorisation.
- Ailleurs, soyez d'autant plus discret. Si le bivouac n'est pas formellement interdit, il n'est pas formellement autorisé...
- Si le propriétaire arrive et n'approuve pas le bivouac, il est en droit de vous demander de partir.

### Respectez les Règles d'Or du bivouac

#### **Bivouaquez seulement si nécessaire.**

*Par bivouac on entend le fait de passer la nuit, le long d'une itinérance, parce qu'il n'y a pas d'autres solutions. La tente doit donc être plantée du coucher du soleil au lever du soleil (pas plus), dans des secteurs éloignés de zones d'hébergements possibles.*

#### **Installez-vous dans un endroit où vous êtes certain de ne pas déranger.**

*En dehors des accès d'engins agricoles ou sylvicoles, en dehors des prairies d'herbes hautes... (Le saviez-vous ? Une herbe couchée par le passage est inexploitable pour faire le foin ! Foin permettant de nourrir les vaches et produire, entre autre, notre Tome des Bauges AOP !)*

#### **Rempportez tous vos déchets.**

*Même ceux prétendument biodégradables, pour ne laisser aucune trace de votre passage.*



Chambéry Montagnes



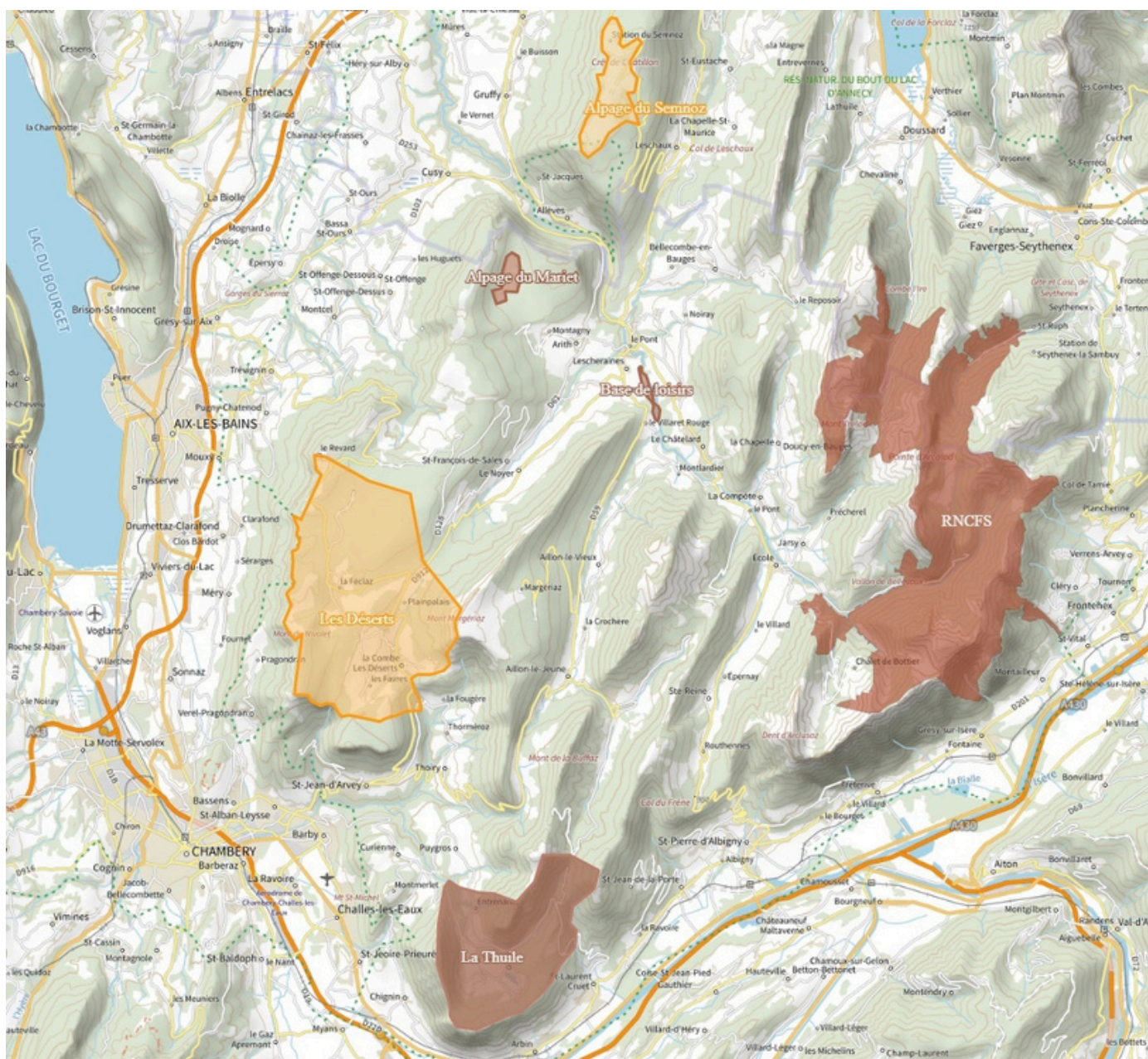
ÉLIXIR DE SAVOIE





## Zones soumises à réglementations spécifiques

Partout en France, certaines zones peuvent être soumises à des réglementations particulières (espaces naturels protégés, arrêtés municipaux...). Renseignez-vous avant de partir auprès des mairies, offices de tourisme...

*Massif des Bauges - Zones de réglementations spécifiques du bivouac (y compris camping-cars, véhicules aménagés...). Été 2024.*



-  Bivouac interdit (y compris auprès des chalets ou refuges)
-  Bivouac interdit, à l'exception de quelques zones dédiées

Zones de bivouac dédiées : voir pages suivantes.



## Quelques idées bivouac en toute sérénité



### **A Nordicéa (à Saint-François-de-Sales) pour découvrir le bivouac en douceur**

Un site de bivouac dédié, à Saint-François-de-Sales. A proximité, le site de Nordicéa : jeux pour la famille, sanitaires, petit espace restauration...

Toutes les informations sur leur site : [nordicea.fr/bivouac/](http://nordicea.fr/bivouac/)



### **Une nuit en tente dans l'alpage de la Combe**

Rejoignez le refuge de la Combe, au coeur de l'alpage du même nom. Le refuge accepte les nuitées en tente, à côté du refuge, sur réservation. Profitez de leur repas à base de fromages de chèvre produits sur place (ferme AB).

Tarifs et informations auprès des gérants : 06 23 39 84 80



### **La rando-bivouac du Margérial**

Un espace bivouac créé par le parc naturel régional du massif des Bauges. Une randonnée en itinérance de 2 jours, avec bivouac à la " Place à Baban ". 3 emplacements bivouacs, une cabane pour se restaurer et des toilettes sèches. Attention toutefois, l'itinéraire est réservé aux randonneurs confirmés ! (passage du "Golet de l'Agneau" difficile).

Plus d'infos sur [rando.parcdesbauges.com](http://rando.parcdesbauges.com)



### **Avec un accompagnateur**

Les accompagnateurs en montagne peuvent vous encadrer sur une ou plusieurs journées de randonnées, avec bivouac. Ils sauront vous expliquer toutes les subtilités de ce mode de nuitées.

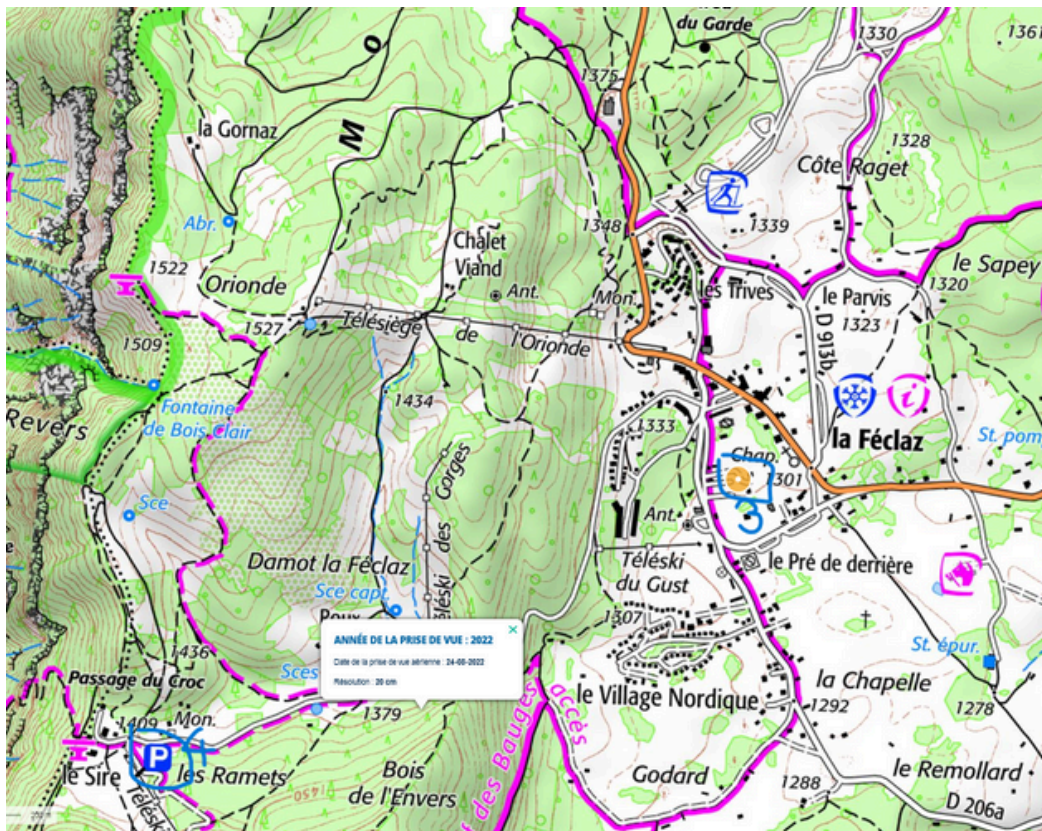
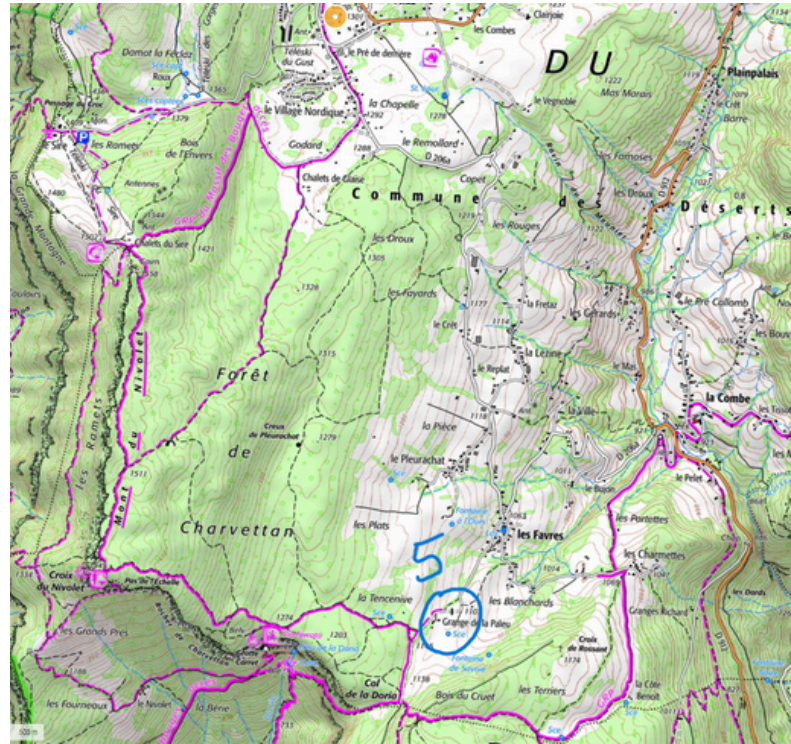
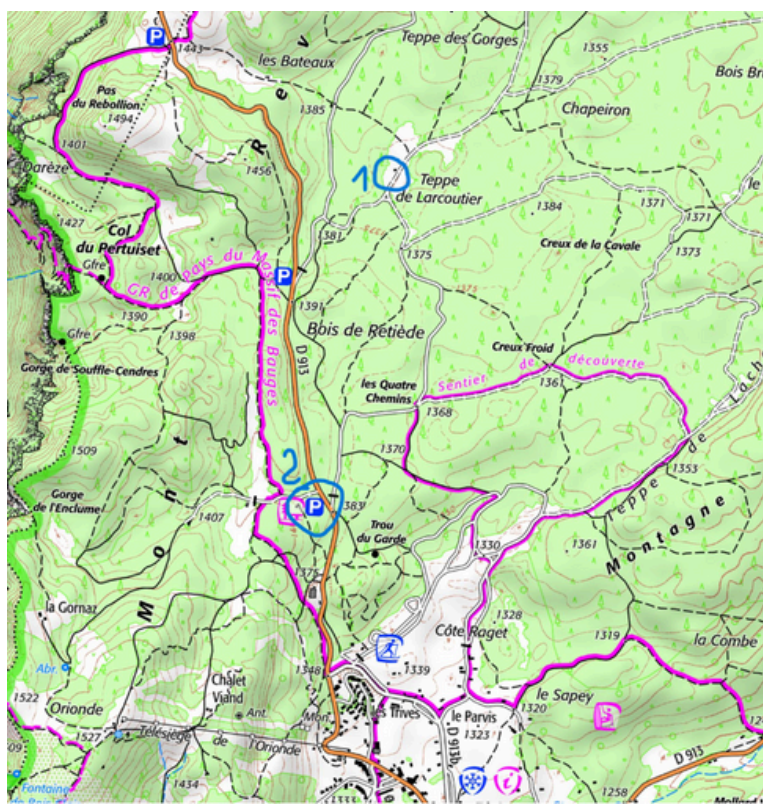
Liste des accompagnateurs en montagnes sur [chamberymontagnes.fr](http://chamberymontagnes.fr).



# Zones de bivouac autorisées sur la commune de Les Déserts

Bivouac sous tente autorisé de 21h à 8h, sur les sites n°1 et 2

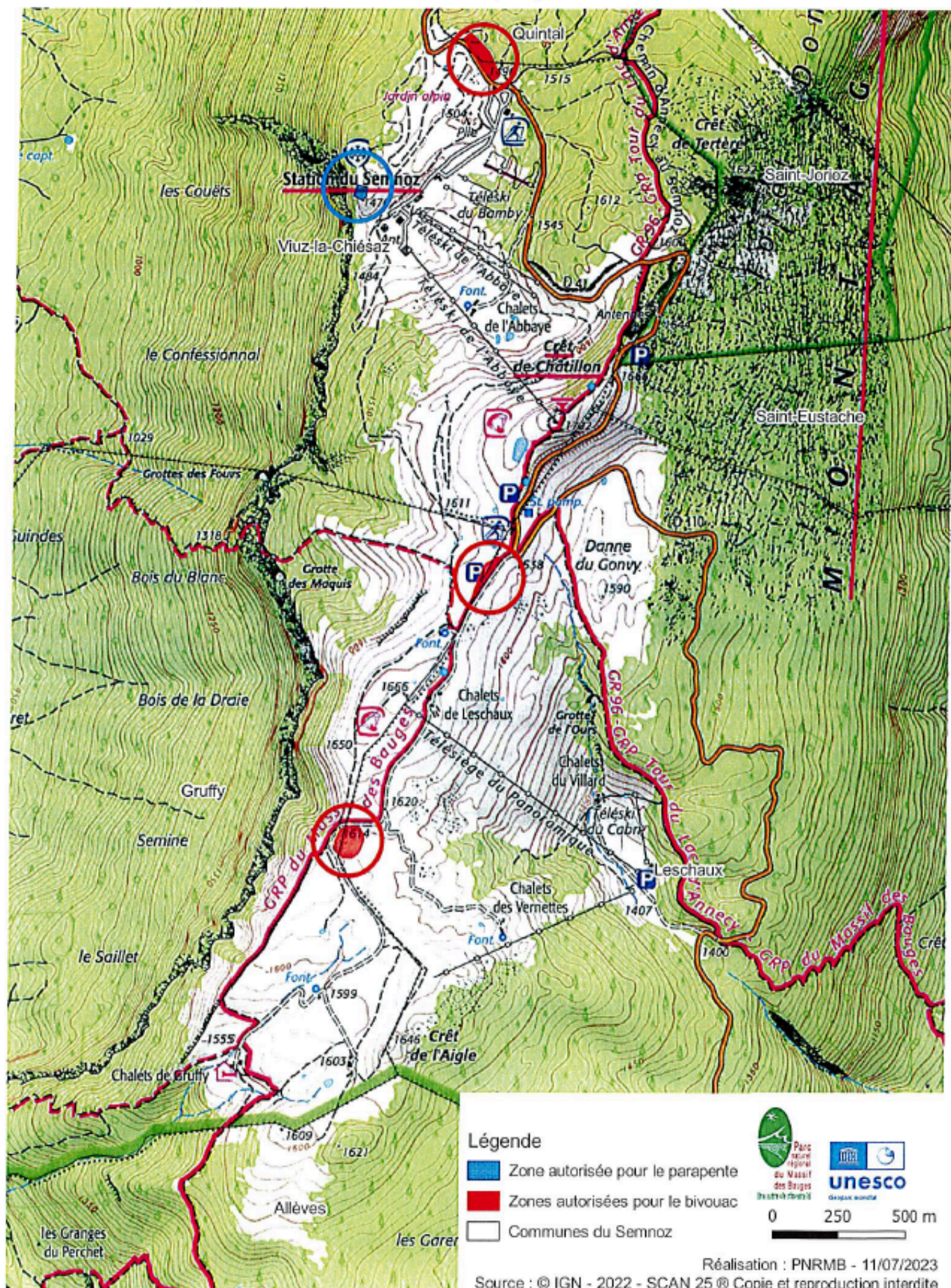
Véhicules aménagés autorisés sur les parkings n°3, 4 et 5



# Zones de bivouac autorisées dans les alpages du Semnoz

## - Annexe 1 -

Carte d'application de l'arrêté municipal sur la partie sommitale du Semnoz indiquant les zones de bivouac et de parapente autorisées



Chambéry Montagnes

CONTACTES  
ÉLIXIR DE SAVOIE